



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018\_034-DE

Délibération N°2018-034

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### **PROGRAMME EUROPEEN MARITTIMO ITALIE-FRANCE 2014-2020 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAR PROJET « GRITACCESS »**

Madame Nathalie PEREZ-LEROUX rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2016-010 du 16 février 2016, la commune d'Ampus a décidé de participer à l'appel à projet stratégique européen dans le cadre du programme européen MARITTIMO 2014-2020.

Dans le cadre de ce programme européen, Madame Nathalie PEREZ-LEROUX présente au Conseil Municipal un projet de convention de partenariat avec le Département du Var pour la mise en œuvre du projet stratégique « GRITACCESS » concernant la valorisation touristique des itinéraires et circuits existants et sur l'accessibilité des sites patrimoniaux et culturels.

L'objectif du projet global porté par le Département est d'établir des itinéraires tyrrhéniens autour des édifices conventuels/monastiques et de les structurer en termes historico-culturels et numériques dans des périmètres multimodaux.

La commune d'Ampus est directement concernée par ce projet à travers la chapelle de Spéluque, monument classé et les deux circuits urbains du village.

L'objectif de cette participation étant de créer une jonction (sentier piétonnier) entre le sentier de randonnée qui dessert la chapelle et les deux circuits du village, la réalisation d'une table multimédia avec visite virtuelle de la chapelle.

Le montant d'intervention global du projet porté par le Département du Var s'élève à 568 124€ dont 100 000€ dévolus à la commune d'Ampus.

Il est proposé un projet de convention à passer avec le Département du Var.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune d'Ampus à faire acte de candidature à toute procédure d'Appel à Projet et financement externe mise en œuvre par l'Union Européenne,

APPROUVE le principe d'une participation de la Commune d'Ampus à l'appel à projet stratégique européen lancé dans le cadre du programme européen MARITTIMO 2014-2020,

APPROUVE les actions proposées dans le cadre de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune d'Ampus ou son représentant à engager toute démarche utile, à signer et mettre en œuvre la Convention de Partenariat avec le Département du Var pour la réalisation des actions de la Commune d'Ampus entrant dans le projet stratégique présenté dans le cadre du programme européen MARITTIMO Italie-France 2014-2020,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget communal pour les exercices concernés,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

